



المحاسبين للخبراء الوطني المصنف

ORDRE NATIONAL DES EXPERTS-COMPTABLES



**« L'EXPERT-COMPTABLE, UNE COMPETENCE AU CŒUR DE
LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS »**

**GOUVERNANCE DES ENTREPRISES
ET DES ORGANISATIONS
PUBLIQUES EN ALGERIE- ETAT
DES LIEUX**

Dr BELOUTI Nabil

Dr LAHLOU Chérif



Plan

- Notions de gouvernance
- L'Entreprise publique
- Les organisations publiques



Notions de gouvernance

La problématique de la gouvernance qui est définie comme «l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions ; autrement dit, qui gouvernent leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire» (G. Charreaux)

Ou encore « l'ensemble cohérent des dispositifs et des pratiques institutionnels de l'entreprise qui permettent de rendre légitimes les fonctions d'autorité exercées directement par les dirigeants et déléguées à la hiérarchie. » (Gomez)

Consiste à amener les dirigeants de l'entreprise (l'agent) à agir dans l'intérêt des actionnaires (le principal) ou des parties prenantes.



« La gouvernance est le processus par lequel, à l'intérieur de traditions reconnues et de cadres institutionnels, différents secteurs de la société expriment des intérêts, des décisions sont prises et les décideurs en sont tenus pour responsables»

De ces différentes définitions, nous pouvons tirer un triptyque sur lequel se fonde la gouvernance : l'exercice de l'autorité, satisfaction des intérêts (souvent divergents), responsabilité



L'exercice de l'autorité : Quelque que soit le type de gouvernance auquel on a affaire, il y a une autorité qui est exercée dans le cadre de procédures et de règles acceptées par les parties prenantes. Elles concernent, tout d'abord, la manière dont sont désignés les responsables, ensuite, la manière dont se prennent les décisions, enfin, les conditions de leur mise en œuvre.



La satisfaction des intérêts : Les responsables exercent leur autorité dans le but de satisfaire les intérêts de ceux qui les ont portés au pouvoir. Généralement, on est en présence de plusieurs parties dont les intérêts peuvent diverger. Des règles définissent les conditions dans lesquelles se gèrent les conflits.

La responsabilité : L'exercice de l'autorité rime avec assumer une responsabilité. Quant on assume une responsabilité, dont les modalités d'accès sont définies, on doit rendre des comptes. A cet effet, un contrôle est exercé afin de garantir que l'exercice de l'autorité se déroule dans le respect des règles et procédures en vue de la satisfaction des besoins des différentes parties prenantes.



Entreprises Publiques



Causse (1988) identifie trois critères de définition de l'entreprise publique : le caractère de l'activité et le degré de contrainte de service public ; la propriété de l'organisation concernée et la situation (monopole, concurrence...) dans laquelle opère cette entreprise publique.

La communauté européenne définit les entreprises publiques comme « celles sur lesquelles, l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence dominante ».



Eu égard à la diversité caractérisant l'entreprise publique, on peut dire que l'entreprise publique se trouve à mi-chemin entre les administrations d'Etat et les entreprises privées. Ceci traduit l'idée que l'entreprise publique soit soumise aux autorités politiques et en même temps, elle se doit d'optimiser l'allocation de ses ressources.



Motivations pour la création d'entreprises publiques

L'EP comme agent fiscal

L'EP comme facteur d'industrialisation

L'EP comme mobilisateur de monopole et de monopsonie

L'EP comme agent officiel dans les accords commerciaux bilatéraux

L'EP comme agent de la politique industrielle



Entreprises Publiques

Autonomie des entreprises

Fonds de participation

Holdings

Sociétés de Gestion des Participations (SGP)

Groupes



Rôles de l'Expert Comptable

- Accompagnement du chef d'entreprise dans le fonctionnement de son entreprise
- Conseil et Assistance
- Intermédiation
- Accompagnement du chef d'entreprise dans l'ouverture d'esprit et de modernisation



MERCI POUR VOTRE ATTENTION